

**Fiche D16 : ENSEIGNANT(E) RÉFÉRENT(E) DEPARTEMENTAL(E) POUR LA
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH. ▪ Intervient dans les établissements du premier et second degré, les établissements médico-sociaux, les Maisons Familiales et Rurales (MFR).
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer au développement de l'école inclusive dans tous les établissements de scolarisation. ▪ Coordonner l'équipe d'enseignants référents. ▪ Former les enseignants référents. ▪ Compiler les informations dans un tableau départemental pour l'application de gestion des élèves en situation de handicap AGESH et pour CHRONOS. ▪ Instruire les cas particuliers, organiser et animer le Pôle Ressource Départemental pour les deux degrés, en lien avec les IEN ASH, IO, et ADASEN. ▪ Répondre aux demandes d'expertise des chefs d'établissement et des inspecteurs. ▪ Participer aux réunions thématiques de la Communauté 360. ▪ Coordonner avec la DESCO les affectations des élèves d'ULIS. ▪ Participer à la commission d'attribution du Matériel Pédagogique Adapté. ▪ Assurer les liaisons nécessaires avec la MDA/MDPH et avec la circonscription ASH. ▪ Participer aux équipes pluridisciplinaires (EP) à la MDA, aux CDAPH, aux GOS et aux staffs territoriaux de la C360. ▪ Participer aux groupes de travail départementaux et académiques sur le développement de l'école inclusive et la scolarisation des élèves en situation de handicap. ▪ Participer sur sollicitation aux pôles ressources des circonscriptions. ▪ Renseigner les applications et enquêtes nationales, académiques et départementales. ▪ Assurer un fonctionnement administratif cohérent et organisé permettant de répondre efficacement aux demandes institutionnelles et de terrain. ▪ Être le/la représentant(e) de la politique éducative départementale définie par l'IA-DASEN pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. ▪ Il/elle fait partie de l'équipe de circonscription ASH et à ce titre apporte sa contribution aux projets de l'équipe.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAPPEI. ▪ Maîtrise des enjeux de l'école inclusive. ▪ Connaissance du fonctionnement de la MDPH/MDA, du système éducatif et de l'ASH. ▪ Connaître les fonctionnements des champs médico-sociaux et sanitaires. ▪ Assurer la neutralité suffisante et nécessaire à la conduite de chaque situation accompagnée. ▪ Être disponible. ▪ Avoir le sens de la communication. ▪ Avoir les capacités à jouer le rôle d'animateur(trice), de médiateur(trice) et de régulateur(trice). ▪ Avoir un sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. ▪ Maîtriser les outils numériques et des applications de gestion de données.
<p>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le temps de travail est celui d'un(e) enseignant(e) hors présence des élèves soit 1607 heures annuelles.
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°408 : Indemnité de fonctions particulières (si détention du CAPPEI ou équivalent) 73.90€/mois ▪ n°1995 : Indemnité de missions particulières 312.50€/mois